

Le méshéritage de Kafka

par Philippe Zard

Le destin rocambolesque des manuscrits de Kafka donne lieu à une épopée politico-littéraire, qui pose de nouvelle manière la question de l'identité de l'écrivain juif et tchèque de langue allemande.

À propos de : Benjamin Balint, *Le dernier procès de Kafka. Le sionisme et l'héritage de la diaspora* (traduit de l'anglais par Philippe Pignarre), La Découverte, 2020. 250 p., 20 €.

Il faudrait inventer un mot. Aventurons-le : *méshériter*.

Méshériter (verbe) : hériter indûment.

Méshéritage : Héritage indu. « Complexe de méshéritage » : sentiment de ne pas vraiment posséder ce dont on a hérité, de ne pas en être digne, de l'avoir usurpé.

Les fables de Kafka sont pleines de ces accidents de transmission. Dans « Un croisement », réécriture joueuse et inquiète d'une comptine de la *Haggada de Pâques*, le narrateur expose son embarras devant un animal hybride, mal dans sa peau, mi-chat mi-agneau, qu'il tient des « biens de son père » et conclut, impuissant et perplexe : « Peut-être le couteau du boucher serait-il une délivrance pour l'animal, mais je dois la lui refuser : n'est-il pas mon héritage ? »¹ Dans « Le souci du père de famille », le narrateur souffre à l'idée que l'entité errante et hétéroclite nommée Odradek, « bobine de fil plate en forme d'étoile », pourrait « lui survivre »². Que faire d'Odradek ? Que faire de la masse informe de liasses et de notes posthumes de Franz Kafka ? Et, au-delà, à qui appartient Kafka ?

¹ Franz Kafka, « Un croisement », in Kafka, *Nouvelles et récits, Œuvres complètes I*, éd. de J.-P. Lefebvre, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, 2018, p. 668-669.

² « Le souci du père de famille », *op. cit.*, p. 184.

Un polar politico-littéraire

Telles sont les questions qui nourrissent l'essai de Benjamin Balint, *Kafka's Last Trial* (2018). Le point de départ en est connu : après l'enterrement de Kafka (le 11 juin 1924), Max Brod découvre dans le bureau de celui-ci « un ensemble volumineux de carnets de notes non publiées, de brouillons inachevés et son journal » ainsi que deux billets non datés lui enjoignant de tout « brûler sans restriction ». On sait ce qu'il advint : Max Brod se fit un point d'honneur de contrevenir aux dernières volontés de son ami en éditant ces pages condamnées. Il s'en justifia même en assurant que Kafka, connaissant l'admiration qu'il lui vouait, savait qu'il confiait la tâche destructrice à la personne la moins disposée à l'exécuter...

Balint aurait pu se contenter de dérouler le fil de cet héritage problématique, qui conduit de la valise de Brod à la Bibliothèque nationale d'Israël, via Ester Hoffé et une âpre bataille judiciaire qui ne s'acheva qu'en 2016. L'essai, cependant, en ré-agence les épisodes en une ingénieuse dramaturgie, faite de va-et-vient entre les lieux et les époques. L'ensemble aboutit à un stimulant « polar » politico-littéraire.

Il existe plusieurs manières de tirer les fils de ce livre. L'une d'entre elles consiste à y lire l'entrecroisement – puis le choc – d'histoires individuelles et de logiques collectives.

Soit, en première instance, le fil erratique de la transmission privée. Procès pour procès, le livre de Balint pourrait d'abord se présenter comme un « jugement en appel » pour Max Brod : ni apologie ni réhabilitation, mais exercice d'équité envers une personnalité complexe, polygraphe inégal mais homme de culture. C'est le personnage principal de ce récit rocambolesque. Balint reconstitue l'histoire de son amitié passionnée avec Kafka, rappelle le dévouement de Brod à la cause de son ami du vivant même de celui-ci, lorsqu'il l'encourage à écrire et s'appuie sur son propre crédit littéraire (il fut très tôt un auteur à succès) pour le recommander à des éditeurs : ce fut son côté saint Jean-Baptiste. Vient ensuite l'histoire des « testaments trahis » (mais Brod trahit Kafka par amour comme le Judas d'Amos Oz trahit Jésus : pour mieux le révéler) : celle qui fit de Brod le « créateur de Kafka », son éditeur et son hagiographe, imposant des choix éditoriaux contestables, corrigeant et caviardant ses textes, annexant l'œuvre à une interprétation qui devait plus à la théologie qu'à l'esthétique. Portrait de Max Brod en saint Paul...

La seconde vie de Brod est moins connue : elle commence le 15 mars 1939 (chap. 10) quand, fuyant la Wehrmacht, l'écrivain franchit la frontière tchéco-polonaise avec une valise remplie de manuscrits de Kafka, pour rejoindre la Palestine où il devait poursuivre son apostolat. Le récit des difficultés d'intégration de ce vieux sioniste, pur produit de la « Mitteleuropa », à la culture du *yichouv*³ puis à celle du jeune État d'Israël compte parmi les pages émouvantes de l'essai. Brod a perdu son public, peine à se faire connaître et reconnaître – même le prestigieux prix Bialik reçu en 1948 lui est contesté – ; cantonné à des tâches subsidiaires au théâtre

³ Population juive installée en Palestine avant la naissance de l'État d'Israël en 1948.

Habimah de Tel-Aviv, maîtrisant mal l'hébreu, il n'est plus que l'ami de Kafka, son exécuteur testamentaire et son interprète de plus en plus controversé... C'est dans ce contexte critique que Balint inscrit ses relations avec Ester Hoffe, réfugiée tchèque comme lui, qui l'aide à mettre de l'ordre dans la masse de ses papiers. Bifurcation – ou dévoiement – dans l'histoire posthume des manuscrits de Kafka : dès 1945, pour salaire de ses services ou de son amour, il fait don de son trésor à celle qui est devenue sa maîtresse. Dernière trahison, de toutes assurément la moins justifiable, source des contentieux à venir.

Le « testament » de Kafka était ambigu. Que dire de celui de Brod, qui fait d'Ester Hoffe son unique héritière et exécutrice testamentaire, tout en formulant le vœu (en juin 1961) que sa succession littéraire fût confiée à une bibliothèque israélienne, ou à défaut à une bibliothèque étrangère ? Or, en 1970, Ester donne à ses filles les manuscrits de Kafka qu'elle tient de Brod, tout en gardant des droits sur eux. Confirmée en 1974 dans ses droits de propriétaire par une décision de justice israélienne, elle franchit la ligne rouge en vendant certains manuscrits à des enchères publiques – dont, en 1988, celui du *Procès* : les Archives de Marbach emportèrent la mise, évitant ainsi que le trésor ne retombât entre des mains privées. Il faudra attendre la mort d'Ester Hoffe en 2007 pour que s'ouvre le dénouement judiciaire sur fond d'un drame rapporté en plusieurs fragments disséminés, entre Ramat-Gan (au tribunal des affaires familiales) et Jérusalem (à la Cour suprême), dont sa fille Eva fut le protagoniste pathétique. À l'instar des juges israéliens friands, jusque dans leurs attendus, de mises en abyme kafkaïennes (la juge Kopelman Pardo n'hésitant pas à invoquer le circuit capricieux des dossiers dans *Le Procès* pour justifier la réouverture de la procédure), Balint compare la dernière héritière – accablée par ce qu'elle vit comme une entreprise de spoliation, sinon un viol – à « l'homme de la campagne » de la parabole de Kafka : comme lui, « Eva Hoffe restait échouée et déconcertée devant les portes de la loi. [...] Elle ne comprenait pas la loi [...] mais elle comprenait la sentence. C'est le procès lui-même qui constituait son héritage. Paradoxalement, elle avait hérité de son déshéritement, hérité de l'impossibilité de satisfaire aux dernières volontés de sa mère. Elle ne possédait que sa dépossession. » Célibataire, sans enfants, Eva Hoffe meurt vaincue et désespérée. Les agents de la Bibliothèque nationale qui, après son décès, pénètrent dans son appartement insalubre de la rue Spinoza à Tel-Aviv découvrent encore une soixantaine de cartons de manuscrits (surtout de Max Brod, fort peu de Kafka) abandonnés à la critique délétère des chats et des cafards.

Au regard de l'idéal de transmission fondé par la tradition juive, suggère Balint, la chaîne qui va de Kafka à Brod, de Brod à Ester Hoffe et de celle-ci à ses filles n'est faite que d'irrégularités, de déviations et de malentendus. Brod « méshérite » de Kafka, Ester Hoffe « méshérite » de Brod, Eva Hoffe « méshérite » de sa mère. La volonté de celui qui donne n'est pas claire et les droits de ceux qui reçoivent ne sont pas établis. Brod avait-il accordé la plénitude de la propriété de ses manuscrits à Ester Hoffe ou simplement concédé l'usufruit ? Son souhait de transmission à des institutions culturelles avait-il une valeur contraignante ? Ester Hoffe avait-elle le droit de donner et de vendre ces manuscrits ? La complexité de la situation juridique était encore aggravée par la nature même de la transmission, selon, par exemple, qu'elle relevait

d'un don *ante mortem* (tel le manuscrit du *Procès*, offert à Brod en 1921) ou de reliquats posthumes qui, pour autant qu'il fallût les sauver, revenaient à la succession légale (en la circonstance la nièce de Kafka, Marianna Pollak et son fils Michael, réfugiés à Londres en 1939)... Dans cette chaîne de transmission, chaque nouveau maillon était plus fragile que le précédent. L'expropriation d'Eva Hoffe était sans doute humainement déchirante et juridiquement scabreuse ; mais était-il évitable que, parvenu à un tel point de vulnérabilité, le droit privé cédât devant le rouleau compresseur des politiques patrimoniales de l'après-guerre ?

À qui appartient Kafka ?

C'est le second enjeu du livre de Balint, celui dont rend compte un sous-titre français plus politique et plus réducteur (*Le sionisme et l'héritage de la diaspora*) que sa version originale (*The Case of a Literary Legacy*). Il ne concerne plus tant la propriété que *l'appartenance* – deux questions néanmoins corrélées, dès lors que de l'appartenance postulée de l'écrivain devait dépendre la légitimité des revendications nationales sur son héritage. Par-dessus les épaules de Kafka, de Brod, d'Ester et d'Eva Hoffe, un demi-siècle d'histoire étendait son ombre tragique, simplifiée jusqu'à l'épure – les deux seuls États dont Kafka ait été citoyen (l'Autriche et la Tchécoslovaquie) cédant le pas à l'Allemagne et à Israël, le premier excipant de la langue de l'écrivain, le second de sa judaïté.

Mais qui décidera de l'identité de Kafka, « écuyer de cirque monté sur deux chevaux » selon ses propres mots ? Se battre pour « posséder l'héritage artistique de l'homme le moins possessif qui fût » (Joseph Brodsky) n'est-il pas en soi malséant ? Et Balint de citer, après tant d'autres, le fameux extrait de son *Journal* où Kafka se demande : « Qu'ai-je de commun avec les Juifs ? C'est à peine si j'ai quelque chose de commun avec moi-même » (8 janvier 1914). Toutes lacunaires et désordonnées qu'elles sont, les pages consacrées par l'essayiste aux fluctuations identitaires de l'écrivain judéo-germano-pragoïse rassemblent quelques-uns des éléments d'un dossier bien connu – en plaçant logiquement l'accent sur l'ambivalence de Kafka à l'égard du sionisme (« j'admire le sionisme et il me dégoûte »), qui ne l'empêcha pas de caresser, à la fin de sa vie, quand c'était devenu presque impossible, la chimère d'une émigration en Palestine. Balint donne, de même, un aperçu suggestif des querelles qui opposent les tenants d'une lecture « universaliste » de Kafka aux partisans de lectures judaïsantes, sans toutefois montrer ce qu'a d'artificiel et de stérilisant pareille alternative. Reste le diagnostic, globalement juste, d'une œuvre qui déjoue les tentatives d'annexion – herméneutiques et surtout politiques.

Que faire alors du corpus de manuscrits en souffrance ? La bibliothèque Bodléienne d'Oxford (qui possédait déjà les manuscrits du *Château* et du *Disparu*) s'étant retirée du jeu, les Archives de Marbach (qui détenaient les lettres à Milena et *Le Procès*) semblaient offrir les meilleures garanties. L'enjeu sous-jacent dépassait à vrai dire la littérature et la philologie. Fondée en 1955 dans la ville de naissance de Schiller, l'institution répondait au vœu d'une

intelligentsia progressiste (le Groupe 47 : Grass, Böll, Walser...) de surmonter la malédiction politique du passé nazi par un ressourcement culturel : le projet de rapatrier Kafka dans le « trésor national » allemand relevait, dans cette perspective, d'un rêve de réparation, sinon d'un espoir de rédemption. De puissants obstacles et de sévères objections n'en ont pas moins mis en échec ce projet. Brod avait dit sa préférence pour une solution locale, et si Kafka n'était pas franchement sioniste, quoi que son ami ait voulu en faire accroire, il était encore moins allemand, sinon par une langue qu'il avait fini par tenir pour une « propriété étrangère ». Surtout, dès lors que le monde de Kafka avait été anéanti par le régime nazi et sa famille dévastée dans le génocide, ne devenait-il pas difficile, alors même que le procès se tenait en Israël, de concéder à l'Allemagne des droits sur un écrivain qui, s'il eût vécu seize ans de plus, eût fini dans un four crématoire ? La mémoire de l'Extermination pesait là de tout son poids. L'énormité du passif était telle que la partie allemande n'a pas cherché à aller jusqu'au bout de ses revendications (qu'au demeurant la numérisation des archives rendait presque oiseuses), préférant adopter la posture avantageuse du désintéressement scientifique... et abandonner aux Israéliens le rôle ingrat de nationalistes à œillères.

De fait, la cause n'était pas plus claire du côté de l'État juif. L'essai de Balint permet aussi d'entrer dans les méandres d'une culture israélienne qui n'est pas à un paradoxe près. Si l'auteur rappelle l'embarras qu'a pu susciter, dans la recherche allemande, le judaïsme de Kafka, il expose tout autant l'indifférence longtemps rencontrée par cette œuvre dans la recherche israélienne – à quelques exceptions près, dont celle, remarquable par sa précocité, de Gershom Scholem. Pas même une rue Kafka en Israël, déplore l'essayiste (notons cependant que ce manque a été comblé depuis quelques années à Tel-Aviv) ni aucune édition d'œuvres complètes... L'histoire tourmentée des relations germano-israéliennes n'y est pas étrangère – il faut attendre 1973 pour que soit créé un département de littérature allemande en Israël –, mais la raison la plus évidente de cet accueil en demi-teinte tient à la nature même de l'œuvre. Vulnérabilité politique, irrésolution identitaire, paralysie existentielle : tout, dans la vie et l'œuvre du génie valétudinaire de Prague, semblait incompatible avec l'idéal du pionnier décomplexé, de l'Hébreu régénéré que le sionisme entendait faire advenir.

D'où vient alors ce qui pourrait passer pour une curieuse opération de récupération posthume ? De la dualité même du mouvement sioniste, dans lequel l'utopie révolutionnaire de l'homme nouveau se marie avec l'ambition d'assumer la totalité de l'histoire juive. Dans cette « guerre culturelle » de basse intensité que fut le « dernier procès de Kafka », l'enjeu était aussi, et peut-être surtout, l'affirmation de la légitimité politique d'Israël, de son rôle de garant et de gardien d'une continuité historique et culturelle incluant le destin des diasporas. On peut certes penser, à l'instar de la poétesse israélienne Lali Michaeli, que « les manuscrits de Kafka auraient dû être envoyés sur la lune » ; on trouvera beaucoup à redire sur le déroulement et l'issue du procès : à son tour, l'État d'Israël « méshéritait » de Kafka. Qui pourrait cependant assurer que, de tous les lieux forcément inappropriés, la Bibliothèque nationale de Jérusalem était le pire pour accueillir les « reliques » de celui qui se décrivait, étrangement, comme errant « au sortir de Canaan » comme s'il y avait habité dans une vie antérieure ?

On eût aimé se contenter de saluer la traduction de ce livre utile et intelligent. Comment, toutefois, taire l'incurie qui préside à cette édition ? Balint écrit en anglais sur un écrivain germanophone et enquête sur une affaire israélienne. Qu'un traducteur ignore manifestement tout des cultures germanique et israélienne, passe encore, pourvu que l'éditeur s'acquitte de son devoir de relecture ; mais la négligence est ici inqualifiable. Passons sur des coquilles faciles à rectifier : la « décennie 1900-1919 », un centenaire de la mort de Kafka en 1983, le *Sturm und Drang* se prolongeant jusqu'au début des années 1880 (un siècle trop tard), les armées arabes qui attaquent Israël en 1848 (un siècle trop tôt). Glissons sur de multiples incohérences syntaxiques qu'un correcteur même distrait aurait dû repérer : phrases tronquées, raccords bancals ne se comptent plus... *Yishuv* est écrit au féminin, les mots allemands sont victimes d'attentats à répétition (**Giest*, **personenlich*, **Vierwandlung*, **Mameloshn*, **Geschenk*), les noms propres mutilés (**Rolan Reuss*, **Alfried Krupp*, **Yehda Amichai*, **Balik*, *Salman Schocker*...) ; le personnage éponyme d'une œuvre de Brod est orthographié de trois manières (Rubini, Rubeini, Rubeni). Des avocats et des écrivains changent de sexe : Meir Heller devient une avocate flanquée d'un conjoint, Leah Goldberg et (probablement) Lali Michaeli sont prises pour des hommes...

L'ignorance de l'allemand donne lieu à de curieux contresens : « l'appareil d'État » devient « un *apparat* d'État », les *Jüdin* de Max Brod deviennent des *Juifs* (au lieu de *Juives*), tandis qu'un autre de ses romans, *Die Frau nach der man sich sehnt* (littéralement : « La femme que l'on désire ») devient *La Femme qui avait très envie* (*sic*) ! Même la traduction de l'anglais est parsemée d'erreurs fâcheuses. « Mais qu'il [Kafka] les ait possédées [*la langue et la culture allemandes*], *lui*, c'est tout à fait une autre histoire » s'inverse en « mais qu'elles l'aient possédé, *lui*, c'est tout à fait une autre histoire ». Une confusion entre « *ever since* » et « *even since* » prive de sens un énoncé sur l'histoire des Juifs de Prague : « Même [*sic*] depuis qu'ils bénéficiaient de l'Édit de tolérance de Joseph II [...], les Juifs assimilés de Prague estimaient faire partie de la population allemande ». Le comble de l'incongruité est atteint lorsqu'il est question d'un vers de Goethe (« Joie du ciel, peine immortelle ») dans *Egmont* – dont Balint rappelle qu'il est devenu « *a common German saying* », soit « une locution allemande commune », ce qui donne : « une phrase d'Egmont de Goethe, *maintenant un Allemand ordinaire, disant* [...] ». Goethe devenu un « Allemand ordinaire », voilà qui justifierait que le poète, sortant de sa tombe, intentât à son tour un procès non tant au traducteur qu'à l'éditeur.

Publié dans laviedesidees.fr, le 15 avril 2020.